

J					
I					
H					
G					
F					
E					
D					
C					
B					
A	06/2023	Limitation hauteur construction sur le lot 1			
IND	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	DESS	VISA	CONTR

JUVIGNAC (34)
DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF
LOTISSEMENT "LE CLOS DU LUMINAIRE"

MAITRE D'OUVRAGE
GPM AMENAGEMENT
 139 rue du Professeur Antonin Balmes - 34 070 Montpellier
 tél : 04 67 73 00 26 - mail : contact@gpm-amenagement.fr

MAITRE D'OEUVRE
ARCHI CONCEPT
 Agence d'Architecture et d'urbanisme
 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 Perpignan
 Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr

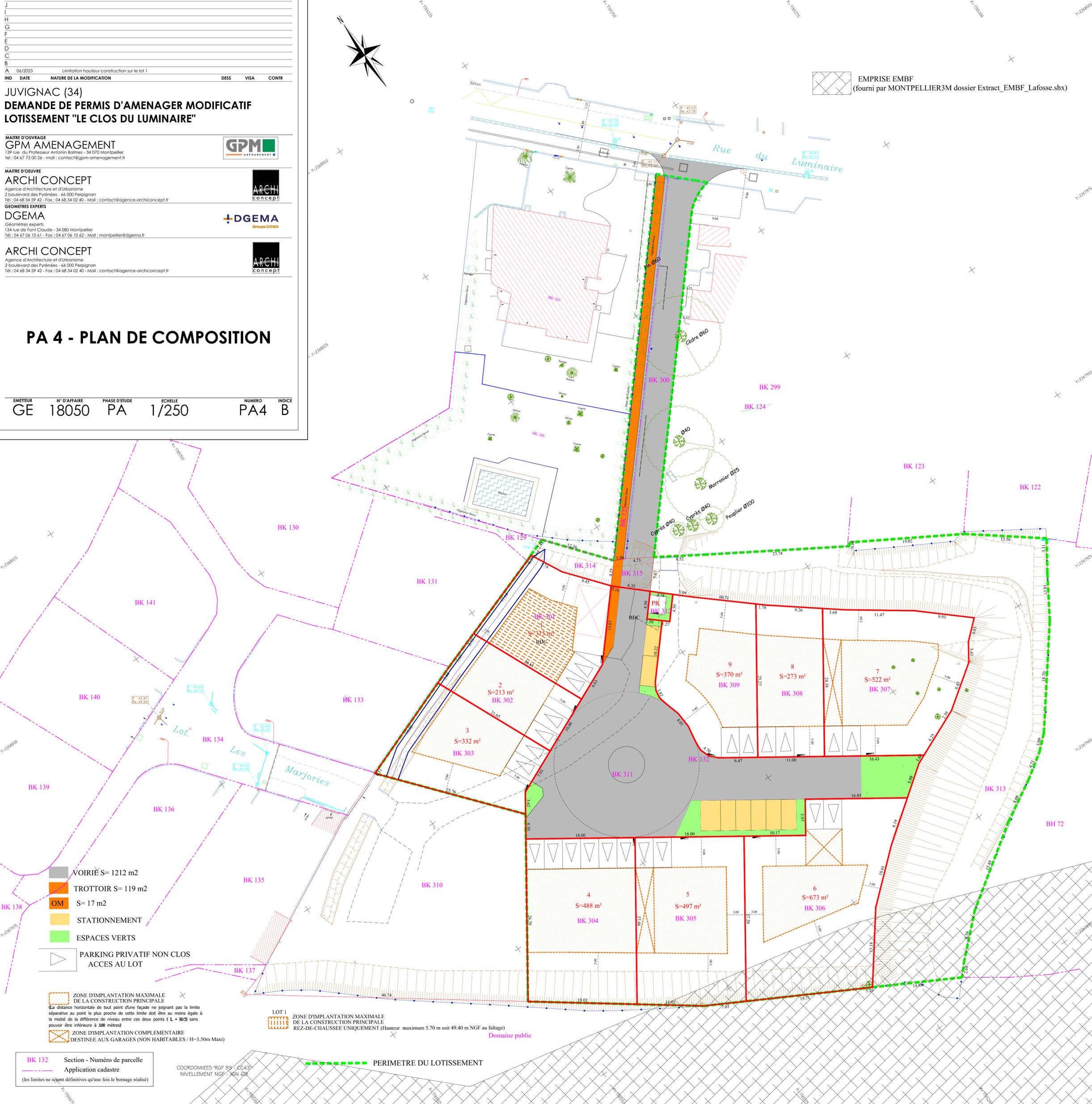
GEOMETRES EXPERTS
DGEMA
 Géomètres experts
 134 rue de Font Claude - 34 080 Montpellier
 Tél : 04 67 06 10 61 - Fax : 04 67 06 10 62 - Mail : montpellier@dgema.fr

ARCHI CONCEPT
 Agence d'Architecture et d'urbanisme
 2 boulevard des Pyrénées - 66 000 Perpignan
 Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr

PA 4 - PLAN DE COMPOSITION

EMETTEUR	N° D'AFFAIRE	PHASE D'ETUDE	ECHELLE	NUMERO	INDICE
GE	18050	PA	1/250	PA4	B

EMPRISE EMBF
 (fourni par MONTPELLIER3M dossier Extract_EMBF_Lafosse.shx)



- VOIRIE S= 1212 m2
- TROTTOIR S= 119 m2
- OM S= 17 m2
- STATIONNEMENT
- ESPACES VERTS
- PARKING PRIVATIF NON CLOS
ACCES AU LOT

- ZONE D'IMPLANTATION MAXIMALE DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE
(La distance horizontale de tout point d'une façade ne joignant pas la limite séparative au point le plus proche de cette limite doit être au moins égale à la moitié de la différence de niveau entre ces deux points (L = H/2) sans pouvoir être inférieure à 300 mètres)
- ZONE D'IMPLANTATION COMPLEMENTAIRE DESTINEE AUX GARAGES (NON HABITABLES / H=3.50m Maxi)

LOT 1 ZONE D'IMPLANTATION MAXIMALE DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE REZ-DE-CHAUSSEE UNIQUEMENT (Hauteur maximum 5.70 m soit 49.40 m NGF au faîtage)

Domaine public

BK 132 Section - Numéro de parcelle Application cadastre (Les limites ne sont définitives qu'une fois le bornage réalisé)

COORDONNEES RGF 93 - EC43 NIVELLEMENT NGF - XEN G3

PERIMETRE DU LOTISSEMENT